

COUPRIER REÇU
LE - 6 MAI 2020
MAIRIE DE
OREGY-LES-MEAUX

Monthyon,
le mercredi 29 avril 2020

En raison de la crise sanitaire que traverse notre pays, les déchèteries du SMITOM du Nord Seine-et-Marne sont fermées depuis le 17 mars 2020 pour veiller à l'application stricte du confinement.

Un plan de reprise d'activités des déchèteries est en cours d'élaboration, ayant pour objectif de renforcer les moyens d'accueil face aux flux attendus, à veiller à la nécessité d'offrir la plus grande protection possible aux usagers et agents présents.

Ces dispositions nous contraignent à réguler les accès et limiter les sites ouverts.

Aussi, il est proposé une ouverture partielle de 6 déchèteries, sur rendez-vous exclusivement, avec des conditions d'accès spécifiques, à compter du 4 mai 2020.

Les déchèteries ouvertes du lundi au samedi sans interruption et uniquement sur rendez-vous :

- Meaux (9h-18h) ;
- Ocquerre (9h-18h) ;
- Bailly (9h-18h) ;
- Coulommiers (9h-18h) ;
- Monthyon (9h-18h) ;
Déchets acceptés : gravats, non incinérables, incinérables, déchets verts, meubles, DEE.

- Jouarre (9h-14h) – 3 jours par semaine du Jeudi au Samedi.
Déchets acceptés : **UNIQUEMENT LES DECHETS VERTS.**



14 rue de la Croix Gillet
77122 MONTHYON
Tél. : 01 60 44 40 03
Fax : 01 60 44 40 05
contact@smitom-nord77.fr

Modalités de rendez-vous :

La prise de rendez-vous se fait sur le site internet du SMITOM du Nord Seine-et-Marne www.smitom-nord77.fr.

Conformément aux mesures de confinement en vigueur, chaque usager devra impérativement être muni de son attestation de déplacement dérogatoire renseignée au motif de « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité ».

Il est vivement conseillé de :

1. Se munir d'un masque, de gel hydroalcoolique, porter des gants et respecter les mesures de distanciation avec les agents. Avant l'entrée sur le site, chacun doit se nettoyer les mains à l'aide du gel en sa possession ;
2. Préparer sa carte d'accès en déchèterie, sa carte d'identité ainsi que son justificatif de domicile, documents obligatoires à présenter à l'agent sans contact. ;
3. Remplir l'attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case 2 ;
4. Limiter le dépôt des déchets à 4 m3 maximum ;
5. Trier au préalable les déchets par catégorie.

Je tenais dès à présent à vous informer de cette situation et reviendrai vers vous au fur et à mesure des ouvertures des autres déchèteries.

Une information similaire est adressée à chacune de vos intercommunalités ainsi qu'aux délégués du SMITOM.

Mes services et moi-même restons à votre entière disposition pour tout renseignement.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Siret 257 704 916 00028
Code NAF/APE 3811 Z
TVA intracommunautaire
FR 25 257 704 916